



Pays de la Loire

Diagnostic
préalable au

Contrat Educatif
Local

XY

mai 2005

Plan

1. Introduction – principes et objectifs d'une démarche PEL

2. Démarche – Méthode

3. Contexte – Diagnostic

3.1. Caractéristiques générales de la commune.

3.1.1. Situation géographique et institutionnelle de XY

3.1.2. Démographie

3.1.3. Les équipements et espaces publics de la commune en direction des enfants et des jeunes.

3.2. L'offre et les pratiques éducatives

3.2.1. Les activités sportives

3.2.2. Les activités culturelles

3.2.3. L'accueil petite enfance

3.2.4. Les activités extra scolaires

3.2.5. Les activités périscolaires

3.2.6. Les activités jeunes

3.3. La Mobilité

Une prédominance des déplacements voiture

3.4. Dynamiques locales

3.4.1. une volonté politique affirmée

3.4.2. une richesse associative locale

3.4.3. une mobilisation bénévole significative autour des événements

4. Enjeux - problématique

Synthèse du diagnostic qui amène aux préconisations

5. Préconisations

5.1. La prise en compte des publics et des territoires

5.2 Penser le jeune – sa place dans la vie de la Cité

- Valoriser les lieux d'appropriation « spontanée »
- Mieux connaître et comprendre ses attentes

5.2. La Culture

- Assurer la continuité éducative grâce au support culturel
- L'espace vie, la billetterie, initier une nouvelle dynamique

5.3. Le renforcement du partenariat éducatif

- la coordination
- la partenariat inter associatif
- la communication
- la prise en compte du bénévolat

5.4. La formation, levier de qualité

- Acteurs associatifs,
- Personnel encadrant
- Elus

Annexes:

- Activités et animations culturelles 2004/2005 en direction des publics jeunes.
- Eléments de réflexion suite au dépouillement de l'enquête.

1. Introduction – principes et objectifs d'une démarche PEL

Cette étude n'est pas un état des lieux exhaustif et complet de ce qu'est la réalité des actions en direction des enfants et des adolescents à XY hors temps scolaire. Certaines informations manquent ; certaines réalités ou certaines actions ne sont sans doute pas prises en compte.

Les constats et les thématiques mis en évidence dans ce rapport s'appuient à la fois sur des données recueillies localement, sur des connaissances en éducation mais aussi les valeurs humanistes ou éducatives auxquelles est attachée notre association.

Cette étude permet de mettre en évidence cinq points qui nous semblent être significatifs des réalités et des enjeux d'une action en direction de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de Machecoul. Chacun de ces points constitue un chapitre de ce rapport. De chacun d'eux, se dégagent à chaque fois des axes, des objectifs ou des pistes concrètes d'intervention. Il appartiendra au groupe de pilotage de les prioriser.

Rappel des objectifs de l'étude.

Le diagnostic présent nous a été demandé par la Municipalité de XY afin de lui apporter des éléments de connaissance et d'analyse lui permettant de décider les priorités de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse. Ces priorités doivent ensuite permettre l'élaboration d'un **Projet Educatif Local** qui sera soumis à la signature d'un Contrat Educatif Local avec l'Etat.

Objectifs d'une démarche PEL.

Les rythmes d'activité de l'enfant jouent un rôle très important dans la réussite scolaire et sociale. Le contrat éducatif local vise à mettre en oeuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus, etc.) et à rassembler tous les financements de façon cohérente: ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la culture, de la ville, CAF, FAS, collectivités locales. Il concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège.

En recherchant le meilleur équilibre entre :

- Le temps scolaire (qui relève de la responsabilité de l'Education Nationale)
- Le temps périscolaire : les temps de transport, d'accueil, de restauration ; les études surveillées ; les vacances.

En développant toutes les activités qui permettent : (orientations nationales)

- Le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs.
- Le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation.
- L'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- La connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé.
- Le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.
- L'amélioration des résultats scolaires grâce à des actions respectant les principes de la Charte de l'accompagnement scolaire.
- L'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

Points à ne pas négliger:

- Eviter la dispersion des activités.
- Des intervenants qualifiés.
- Une implication des enfants et des jeunes dans les projets.
- Des plages de repos dans la journée.
- L'association des familles aux projets.

2. Démarche – Méthode

Méthodologie

Compte tenu des objectifs cités, une méthode d'approche a été employée pour établir un diagnostic prenant en compte les attentes et les besoins des publics concernés, une observation des actions et structures en place, le repérage des politiques locales autant éducatives que pédagogiques, et ce faisant, la recherche de leur adéquation ou la mesure de leurs écarts.

Pour ce faire, plusieurs démarches ont été conduites:

- Une étude statistique de la population à partir des données INSEE, CAF, etc...
- Un repérage de « l'existant » scolaires, périscolaires, socioculturels, sociaux, sportifs.
- La passation d'un questionnaire auprès des enfants scolarisés dans les écoles primaires et les collèges publics et privés.
- La conduite d'entretiens individuels auprès de responsables associatifs, personnels éducatifs et élus municipaux.
- La lecture de l'étude réalisée en 2001 par l'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives du Conseil Général, Régis GIRAUDEAU, portant sur les activités sportives.
- Les analyses et les retours du groupe opérationnel PEL des CEMEA Pays de la Loire.

Conditions d'enquête

Nous avons toujours été favorablement accueillis, voire attendus, par les personnes que nous avons rencontrées. L'information préalable à notre intervention, faite par la Mairie, ainsi que les réunions d'information vers les associations pour présenter les objectifs de la démarche engagée y ont sans doute été pour beaucoup.

3 . Contexte – Diagnostic

3.1 Caractéristiques générales de la commune.

3.1.1 Situation géographique et institutionnelle de Machecoul

Située dans la région des Pays de la Loire, dans le département de Loire Atlantique, XY est une commune de 5 701 habitants au coeur du Pays de XY en Elle s'étend sur une surface de 66 662 hectares.

Canton de XY: (6 communes) 12 374 h

- XY: 5 701 h
- : 1 141 h
- : 1 662 h
- : 1 021 h
- : 1 896 h
- : 953 h

Communauté de Communes de la région de XY(8 communes) 15 869 h

- Mêmes communes que le canton auxquels s'ajoutent:
- : 2 440 h
- : 1 055 h

La communauté de communes a choisi d'exercer ses compétences sur 3 domaines principaux:

- Aménagement du territoire et cadre de vie
- Développement économique
- Environnement

3.1.2 Démographie.

Avec une population de 5 701 h (5 420 h sans double compte* au recensement1999) XY est de loin, la commune la plus importante de l'environnement proche.

La population des moins de 18 ans représente 24,55 % de la population totale.

Répartition de la population concernée par le PEL en 1999:

- De 0 à 2 ans: 141 personnes soit 2,6 % de la population totale.
- De 3 à 6 ans: 232 personnes soit 4,28 % de la population totale.
- De 7 à 15 ans: 702 personnes soit 12,95 % de la population totale.
- De 15 à 18 ans: 256 personnes soit 4,72 % de la population totale.

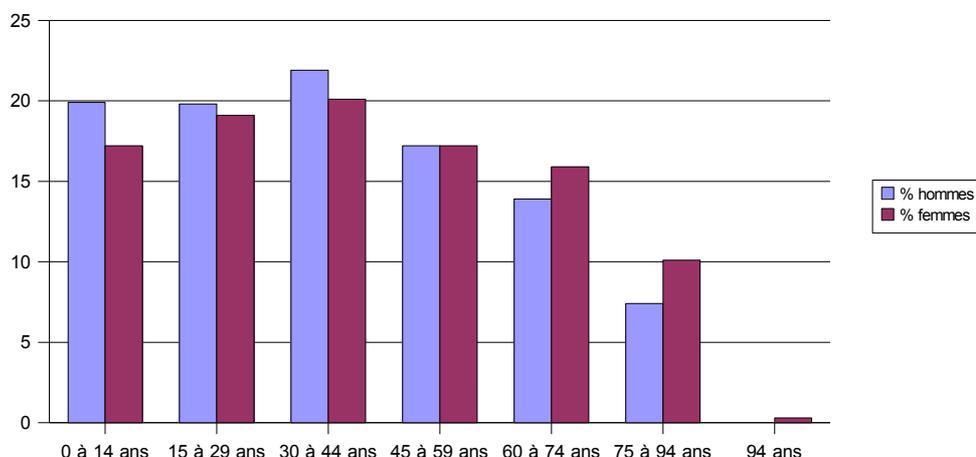
La courbe des naissances est depuis 1996 largement supérieure à la moyenne métropolitaine. Elle subit une pointe en 2003 la portant 40 points au dessus de cette dernière.

Il est probable que cette courbe de naissance soit à mettre en relation avec l'accroissement de l'offre de logements proposée par la commune et par l'arrivée de couples d'actifs .Le prochain recensement indiquera vraisemblablement une population supérieure à 6 000 habitants.

Il conviendra d'observer lors du prochain recensement l'évolution des familles

monoparentales (6,6 % des ménages en 99). Celles-ci ont en effet augmenté de 100 % entre 1990 et 1999. (+300 % d'hommes seul avec enfant(s) 1,8% des ménages, + 67,6 % de femmes seules avec enfant(s), 4,7 % des ménages).

Structure par âge de la population en 1999



3.1.3 Les équipements et espaces publics de la commune en direction des enfants et des jeunes.

Etablissements scolaires:

- **2 écoles maternelles:** 292 élèves dont 212 élèves de XY.
- **2 écoles primaires:** 461 élèves dont 350 élèves .
- **2 collèges/lycées:** 1 479 élèves dont 385 élèves .
- **3 lycées techniques:** 739 élèves dont 42 élèves .

Equipements sportifs:

- 4 salles de sports
- 4 terrains de football
- 2 courts de tennis
- 1 piste d'athlétisme
- 1 espace aquatique
- 1 terrain de cyclo-cross
- 1 terrain de BMX
- 1 skate park
- 1 hippodrome

Equipements à vocation culturelle:

- l'espace de ,
- la salle de l'Auditoire,
- la bibliothèque,
- le cinéma associatif,
- l'école de musique,
- le cyber-centre.

Autres lieux...

- 3 zones espaces publics (le grand étang et son parcours santé, le parc avec jeux extérieurs et aire de pique-nique, le petit pré derrière la Mairie)
- Le parc de la, les halles...
- 3 salles municipales .

3.2L'offre et les pratiques éducatives

3.2.1Les activités sportives.

La commune de XY offre un grand nombre d'activités sportives au travers du cadre associatif. Plus d'une quinzaine d'associations de sport individuel, trois associations de sports collectifs.

Les enjeux liés à la pratique sportive sont parfaitement mesurés, définis comme étant la santé, l'intégration, l'éducation, la prévention et la citoyenneté.

L'ensemble des installations sportives sont utilisées (proche parfois de la saturation) essentiellement par les associations et le collège.

Le questionnaire distribué dans les établissements scolaires nous donne les informations suivantes:

- 62 % des enfants XY pratiquent une activité sportive encadrée.
- 92 % de ceux qui pratiquent au moins une activité pratiquent une activité sportive encadrée.
- Parmi ceux qui pratiquent une activité, on constate une baisse de cette fréquentation dès l'entrée au collège (80 % en primaire pour 67 % en 6ème). Cette baisse se poursuit tout au long de la scolarité dans le secondaire pour atteindre 34 % en 2nde.

Les raisons invoquées pour expliquer la non activité sportive sont dans l'ordre:

- Ne plaisent pas: 27%
- L'Inadaptation des horaires: 26%
- Le coût: 15%
- Celle que je souhaite faire n'existe pas: 10%
- Mes copains n'y vont pas: 8%
- C'est trop loin: 7%
- Il n'y avait plus de place: 3%

Il est d'autre part à noter que les clubs sportifs n'ont pas de partenariat avec les écoles. « L'enfant qui se situe en même temps dans l'école primaire, le club sportif et l'école multisports du Conseil Général se trouve être un usager très présent de la pratique

sportive et ne profite pas pour autant d'un projet global de ces trois acteurs. » Rapport de Mr R GIRAUDEAU.

Il n'existe pas non plus de projet inter -associations repérable. Chaque association est principalement tournée vers des préoccupations à court terme qui visent à assumer au mieux la charge administrative, le recherche de bénévolat disponible et qualifié, le maintien des effectifs et la qualité de l'encadrement technique, garant d'un label qualité auprès des familles.

Il nous a semblé enfin que la pratique sportive de loisirs trouve peu de réponses dans les clubs sportifs. L'activité sportive nous a souvent été présentée sous l'angle de la compétition, des résultats sportifs.

3.2.2 Les activités culturelles.

L'espace de :

« La ville de XY s'affirme comme un pôle culturel important du département. En effet, depuis des années, les équipes municipales successives ont conjugué leurs efforts pour développer cette spécificité grâce notamment à des infrastructures adaptées. La programmation culturelle de l'Espace de ... était auparavant gérée par une association ; elle est maintenant de compétence municipale. Des partenariats avec des acteurs institutionnels (Maison de la Culture de Loire-Atlantique, ADDM44, Association Départementale pour le Développement musical et chorégraphique) ou associatifs (Jeunesses Musicales de France) ont été établis permettant ainsi aux habitants de XY et du territoire ainsi qu'au public scolaire de bénéficier d'une programmation de qualité et des actions culturelles mises en place par le département et la ville. » Extrait du site internet de la commune.

La programmation est assurée par une commission municipale ouverte aux usagers qui le souhaitent. Concernant le choix des spectacles, l'animatrice culturelle essaye d'assister à nombre d'entre eux, accompagnée par des bénévoles.

Une programmation existe en direction des scolaires et connaît un succès certain. Elle a par ailleurs suscité de nouveaux projets: ex option théâtre au Lycée Professionnel.

Des initiatives à destination du public enfants/jeunes existent sous la forme de stage de théâtre, stage de « hip-hop »... ainsi que l'accueil d'artistes en résidence.

En parallèle de la programmation de l'Espace ... sont proposées « les vendredis de l'auditoire » sur des thèmes très variés allant de l'histoire du château de XY, le commerce équitable, les responsabilités au sein d'une association... Ces programmations à destination d'un public adulte ont toutes lieu en soirée.

Il reste cependant à noter que même si l'offre proposée est riche et variée elle n'en demeure pas moins réservée à un public averti.

Dans le même ordre d'idée, on peut se réjouir du travail de réflexion mené sur la programmation mais en même temps constater qu'un effort peut être accompli dans l'accessibilité au travail de programmation, en particulier en direction du public jeune.

« L'espace-vie » héberge le service municipal « animation-culture » employant trois agents municipaux à plein temps. Il assure entre autre la mission de billetterie ce qui, nous le verrons plus loin semble poser problème tant dans son fonctionnement que dans la lisibilité qu'il offre.

Le cyber-centre: propose huit ordinateurs connectés à l'internet. Il compte à ce jour 39 adhérents de moins de 13 ans et 42 ans adhérents de la tranche d'âge 13/16 ans.

Il propose un accès libre aux ordinateurs ainsi que des ateliers de découverte.

Des ateliers sont organisés pendant les vacances scolaires (été 2004 en partenariat avec le CLSH), une animation sur la citoyenneté a été organisée avec les délégués de classe du Collège Z.

Sa situation contiguë à « l'espace vie » et l'attrait de cette activité en font manifestement un lieu privilégié à exploiter en direction du public jeune.

Le cinéma associatif de XY propose une programmation mensuelle. Celle-ci est établie suite aux propositions d'une entreprise vendéenne mais ne peut parfois pas répondre aux exigences imposées pour obtenir des films récents. Il est donc fréquent que la programmation soit décalée par rapport aux sorties nationales.

Il existe un lien avec les écoles via le réseau du Conseil Général pour le primaire et le réseau du Conseil Régional pour les plus grands. Pour ceux-ci l'association n'a pas le choix des films.

Le président nous indique qu'il s'efforce de programmation tout public. Les moins de 20 ans représentent 30% de la fréquentation, essentiellement le vendredi et le samedi. Le public XY est estimé entre 25 et 30%.

La bibliothèque: associative, elle compte 450 adhésions via la carte familiale (moyenne de 3 personnes par carte). 19 bénévoles en assurent la gestion ainsi qu'une personne employée en CEC.

Les animations en direction du public enfant sont limitées du fait du manque d'espace (ce problème devrait être résolu avec l'aménagement d'une salle de 50 m² à l'étage) mais aussi du manque de moyens humains disponibles.

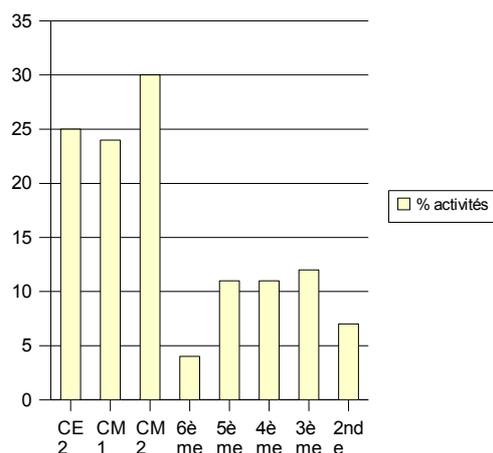
On note cependant des relations caractérisées de ponctuelles avec les écoles.

L'école de musique: elle propose des cours d'éveil, de formation musicale, de pratique d'instrument ou orchestre. Accueillant près de 90 personnes dès l'âge de 4 ans.

A l'initiative de la municipalité, certaines manifestations sont l'occasion d'un travail partenarial avec les associations locales: Exposition d'Art Floral, exposition à l'Auditoire, les Hive... Les métiers du Pain, les soirées médiévales, les journées du Patrimoine de Pays, la Fête de la Musique, la Fête des Fous, le Son et Lumières "...

Notons enfin que cette richesse ne semble pas trouver sa transcription dans l'offre d'activités encadrées comme en témoigne le faible pourcentage d'enfants impliqués dans celles-ci (19 %), 1,5 % individuellement. Cette implication baisse de manière importante dès l'entrée au collège.

Pratique d'activité artistique



Les raisons invoquées pour expliquer la non participation à une activité artistique encadrées sont:

- Elles ne me plaisent pas: 54 %
- Trop cher: 13 %
- Mes copains n'y vont pas: 8%
- Celle que je veux faire n'existe pas: 4%
- C'est trop loin: 4%
- Il n'y avait plus de place: 3%

3.2.3L'accueil petite enfance

La halte garderie est gérée par l'association "Z dans des locaux prêtés par la mairie . Elle est ouverte toute l'année scolaire, les 2 premières semaines de juillet et les 2 dernières d'août, et une semaine pendant les petites vacances.

Horaires d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h.

Avec un taux de remplissage de près de 80%, la halte-garderie est au maximum de ses possibilités d'accueil (on peut convenir qu'elle fonctionne à plein du fait des places d'urgence laissées disponibles).

En 2004, elle a fonctionné 44 semaines. Elle a accueilli 138 enfants pour un total de 18 318 heures sur un maximum possible de 22 524 heures. 68 % des enfants accueillis sont machecoulais. 5 salariés sont employés sur la structure.

Lors de notre entretien, la Présidente de l'association nous confirmait l'impossibilité actuelle d'accueillir plus d'enfants du fait de la taille des locaux.

Dans le même temps, elle pointait la difficulté inhérente à un grand nombre d'associations de trouver des parents bénévoles souhaitant s'investir dans l'association. Cette difficulté est renforcée ici par le fait que les enfants ne restent que 3 ans maximum.

Une réelle volonté d'ouverture existe dans l'association, on notera entre autres:

- les liens existant avec le CLSH,
- l'existence d'un groupe de réflexion sur la parentalité (MLA, RAM)
- soirées débats en lien avec le RAM
- visite de l'école avec le RAM
- 2 actions ont pris fin faute de moyens humains (échanges avec la bibliothèque et la maison de retraite)

La Présidente affirmait en conclusion avoir la sensation d'une « mutation » de la population XY. D'origine rurale, on assiste actuellement à une arrivée de population aux habitudes et exigences plus urbaines.

L'association n'est pas opposée dans le principe à une évolution vers une structure multi-accueil (et elle est largement sollicitée par la CAF à ce sujet). Elle se refuse cependant à l'envisager pour le moment du fait des locaux mis à disposition et de la fragilité de son équilibre financier.

Le Relais Assistantes Maternelles existe depuis la fin 2002. Récemment une convention a été signée avec 3 communes limitrophes (

67 assistantes maternelles sont actuellement en activité sur la commune de XY, offrant un potentiel de 180 places. Le relais dans sa globalité est composé de 138 assistantes maternelles pour 358 places.

Pour la première fois cette année, il restait des places disponibles à la rentrée.

Une réflexion est actuellement menée autour de l'ouverture possible d'**une crèche d'entreprise** (GERM).

3.2.4 Les activités extra scolaires

Outre les activités sportives et culturelles évoquées plus avant, le centre de loisirs sans hébergement est un acteur important de l'offre de loisirs extra-scolaire.

Celui-ci est géré par l'association « Z » depuis février 2004. La municipalité y apporte une aide non négligeable tant en subventionnement qu'en prêt de locaux, investissement de matériel de camping et en mobilier.

Le CLSH est ouvert les mercredis de 7h45 à 18h15, chaque première semaine de « petites » vacances scolaires et 6 semaines pendant l'été.

Il a pour vocation d'accueillir la tranche d'âge 3 à 14 ans. Un travail particulier autour de la petite enfance a permis l'embauche d'une éducatrice jeunes enfants (et de ce fait le « désengorgement de la halte sur cette tranche d'âges »)

Les effectifs sont en hausse constante depuis la création récente de la structure, passant d'une moyenne de 7,5 journées enfants à 25 sur l'accueil des mercredis. Cette augmentation est actuellement limitée de fait par la capacité d'encadrement de l'association.

L'équipe salariée est actuellement constituée de:

- 1 directrice coordinatrice, animatrice à 80% ETP
- 1 directrice adjointe, animatrice 50% ETP
- 1 animateur non permanent les mercredis
- L'équipe est renforcée pour l'accueil pendant les vacances scolaires.

Les problèmes de locaux qui pesaient lourdement sur son fonctionnement (utilisation des locaux de la restauration scolaire) semblent pouvoir trouver une solution au travers d'une mise à disposition par la commune d'un hébergement à moyen terme en bâtiments de type « algéco ».

Lors de notre entretien, la directrice nous confirmait son souhait de développer des liens avec d'autres associations. Les difficultés liées au fonctionnement du CLSH et un premier exercice financier difficile n'ont pas favorisé ce travail. Des contacts existent avec le cyber centre, la bibliothèque, la maison de retraite et les écoles. Dès mars, des actions

concrètes devraient voir le jour avec l'animateur sportif du Conseil Général. A noter l'impossibilité pour le CLSH d'utiliser la piscine pour des raisons budgétaires.

3.2.5L'accueil périscolaire

- L' accueil périscolaire des élèves de maternelle et primaire Z

Une directrice a été recrutée depuis le mois de novembre 2004 pour organiser cet accueil. Une demande d'habilitation à la DDJS est en cours.

L'accueil fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h50 et de 17h00 à 18h30.

L'équipe est composée d'une responsable diplômée, d'un animateur petite enfance et de 3 animateurs non diplômés (2 d'entre eux suivront une formation BAFA d'ici le mois de juin).

La fréquentation moyenne varie de 10 à 20 enfants le matin et d'une dizaine le soir.

L'accueil est organisé dans un premier temps en commun dans les locaux de l'école maternelle, puis à 7h50 les plus grands rejoignent les locaux de l'accueil dans l'école primaire.

Locaux à disposition:

- à l'école maternelle: une salle d'activités (bibliothèque de l'école), une salle de repos avec sanitaires, un jardin extérieur.
- à l'école primaire: bibliothèque, une salle de classe pour les activités manuelles.

Il n'existe pas actuellement de lien avec les équipes enseignantes autre que des passages d'information dans un cadre informel.

- L'accueil périscolaire de l'école privée.

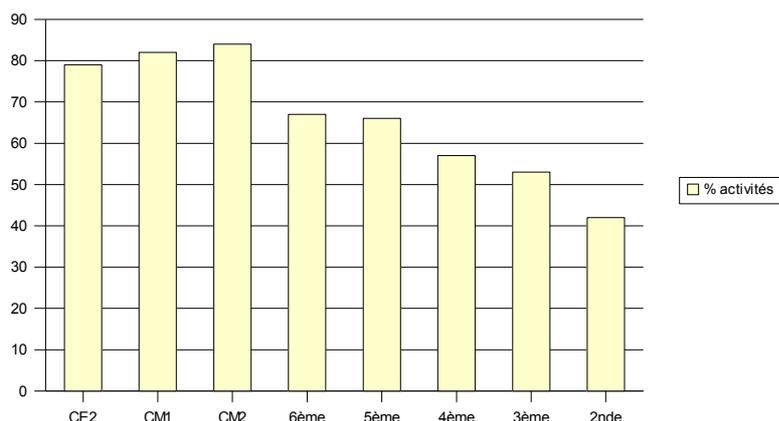
Celui-ci est géré par l'OGEC. Il n'a pas été possible à la coordinatrice PEL de rencontrer les personnes en charge de son fonctionnement ni d'obtenir les informations nécessaires à un état des lieux.

Mme Z, adjointe aux affaires sociales nous a cependant informés qu'un accueil périscolaire commun pouvait être envisageable à moyen terme.

3.2.6Les activités à destination des jeunes.

A la lumière du dépouillement des questionnaires, on note une nette désaffection du public jeune pour les activités encadrées proportionnellement à l'âge.

Pratique d'activité



Raisons de non pratique d'activité encadrée:

- Les activités proposées ne me plaisent pas:
 - Primaire: 43%
 - Secondaire: 20%
- Je n'ai plus le temps:
 - Primaire: 17 %
 - Secondaire: 29 %
- Les horaires ne me conviennent pas:
 - Primaire: 8,33 %
 - Secondaire: 19%
- Je ne m'entendais plus avec les animateurs/entraîneurs:
 - Primaire: 8%
 - Secondaire: 13%

De la difficulté d'être jeune entre 13 et 16 ans ...

Si les structures locales répondent globalement bien aux attentes des jeunes enfants et des enfants entre 6 et 11 ans, il y a un vrai problème dans leur capacité à répondre aux attentes des jeunes. Il y a :

- globalement moins de réponses aux attentes des jeunes : ils ne vont plus au CLSH et ne vont pas non plus dans les structures parfois créées à leur intention. Les logiques d'animation « classiques » marquent donc clairement leurs limites.
- leur tranche d'âge n'est que très rarement prise en compte dans des structures culturelles où ils ne sont plus des enfants et pas encore des adultes. Ce qui n'est pas le cas dans le secteur sportif

Il en va de même pour ce qui est des lieux d'appropriation « sauvages ». Les halles et la parc de la Z sont repérés comme lieux de réunions occasionnels des jeunes. Nous notons une volonté de « maîtriser » l'usage de ces lieux là où il pourrait s'agir d'une valorisation possible de l'utilisation de ces derniers.

Ici encore, l'espace vie, hébergeant le P.I.J, a dans ses missions l'animation du secteur activité jeunesse. Chacun s'accorde à constater qu'il n'est actuellement pas en mesure de la tenir.

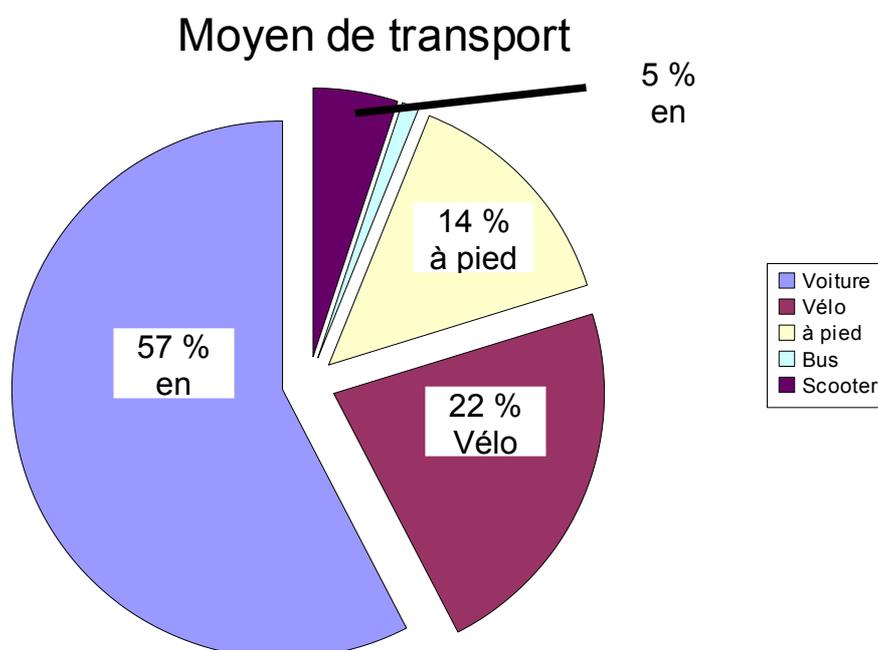
Le PIJ ne fait l'objet que de quelques visites annuelles d'élèves accompagnés d'un enseignant, mais très peu de visites individuelles.

L'aménagement de l'espace ne suscite pas l'envie chez les jeunes de s'y réunir.

Le lieu n'est pas identifié par ce public, et l'équipe elle-même avoue sa difficulté à mettre en place cette activité au vu du manque de clarté de la politique jeunesse de la municipalité ainsi que de ses propres compétences.

3.3 La mobilité.

Les transports à l'intérieur de la commune: Une prédominance des déplacements voiture.



On remarque le fort pourcentage d'enfants (57 %) qui se déplacent en voiture pour pratiquer une activité. Cette contrainte est de nature à laisser de côté les « non-motorisés » ou « non-motorisables ».

La bicyclette est un mode de transport peu utilisé pour se rendre sur les espaces de pratiques d'activités alors qu'il semble l'être pour se rendre en classe.

3.4 Les dynamiques locales.

La commune de XY dispose à n'en pas douter des moyens nécessaires à la bonne mise en oeuvre d'un Projet Educatif Local.

3.4.1 Une volonté politique affirmée.

La mise en oeuvre complexe du travail préalable à l'élaboration d'un PEL est soutenue

par l'ensemble des élus concernés de la commune.

A l'occasion de ce travail préalable ces derniers ont souhaité se réunir à nouveau pour préciser leurs intentions éducatives qu'ils présentent ainsi:

NOS INTENTIONS :

**Accompagner l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain
L'aider dans son apprentissage de la vie sociale**

par :

l'acquisition des savoirs

(connaissances, enseignement, culture générale...)

l'épanouissement personnel

(l'éveil, découverte de ses capacités, trouver sa place dans la société,...)

l'autonomie progressive

(développement de la personnalité, apprendre à faire seul, prendre des initiatives, faire des choix, ...)

le respect des valeurs fondamentales

(citoyenneté, tolérance, inter génération, solidarité, partage, échange, écoute...)

NOTRE RÔLE D'ELUS:

Ecouter

Dialoguer

Accompagner

Créer du lien social

Mettre en synergie les forces locales

Impulser les dynamiques

Réaliser les projets

3.4.2 Une richesse associative locale.

La commune de XY accueille sur son territoire un nombre conséquent d'associations qui oeuvrent sur le terrain socio-éducatif concerné par le PEL. Lors de nos entretiens nous avons pu entendre la volonté affirmée par ces structures de travailler dans un cadre partenarial et d'améliorer les compétences et qualifications de leurs salariés ou bénévoles.

Cependant, nous notons qu'une grande partie des associations sont prises dans une logique de structuration de projets à court terme, ponctuels, liés à leur survie (gestion administrative, manque de bénévoles, locaux ...) qui les conditionnent dans la gestion au quotidien et ne leur permet pas de se lancer dans des projets qui révèlent le sens de leurs missions (de l'objet même de leur raison d'être).

Les critères, les processus d'évaluation, sont régulièrement absents des projets élaborés.

Ces constats sont d'autant plus marqués qu'il s'agit d'associations sportives.

Les associations sont investies majoritairement dans une logique de service rendu à la

population, aux usagers. Les enjeux qui reposent sur la structure même de l'association : création du lien social, vie démocratique etc... sont remises au second plan.

L'espace vie, dans la définition de ses missions, se présente comme l'interlocuteur privilégié des associations. Au delà de la simple réservation de la salle communale, il se veut être un lieu de ressources et de conseils, d'accompagnement, d'expression d'écoute et d'échanges. Là encore, il semble qu'il y ait peu de lisibilité. Aucune des associations que nous avons rencontrées n'a évoqué l'existence de ce lieu comme un lieu d'appui possible.

La structuration des associations et les impacts sur les publics

- Les structures de taille importante sont souvent organisées en « sections ». C'est notamment le cas des associations sportives. Nous retrouvons dans celles-ci des sections enfants et des sections adultes. Cette structuration permet d'accueillir tous les publics en rendant accessible l'activité à un large panel de la population locale.

- Les structures de taille plus petite et notamment les structures d'animation « socio-culturelle » qui n'ont pas cette organisation en section et qui donnent à lire deux caractéristiques :

 - Soit des structures exclusivement réservées aux enfants ou aux jeunes : CLSH par exemple. Avec une réelle difficulté concernant l'accueil des jeunes ados.

 - Soit des structures à dominante culturelle et qui ont très souvent des ateliers pour adultes, parfois pour enfants, mais très rarement adaptés aux jeunes (12 – 16 ans). L'accès aux activités s'en trouve donc questionné.

Il nous faut noter aussi le peu de rapport existant entre les structures d'accueil des enfants et les structures à dominante culturelle.

3.4.3 Une mobilisation bénévole significative autour d'évènements.

La capacité de mobilisation des associations autour de grands évènements communaux (les HiveZ, les soirées médiévales, la Fête des Fous, le Son et Lumières ...) ou nationaux (Fête de la musique, Téléthon...) est plus que significative et tend à démontrer qu'un partenariat inter-associatif est possible, pour peu que l'on parvienne à accompagner ce mouvement.

4. Synthèse du diagnostic qui amène aux préconisations.

Nous sommes loin à ce stade de notre travail d'être collectivement en capacité de décliner des orientations précises et des objectifs spécifiques au futur Projet Educatif Local.

Il apparaît néanmoins très clairement que la commune de XY dispose d'ores et déjà des « outils » (associatifs et municipaux) nécessaires à la mise en oeuvre d'un tel projet à l'exception d'un travail à mener autour de l'offre possible concernant le public pré-

adolescent et adolescent.

L'effort à fournir nous semble donc devoir être plus de l'ordre de l'organisation, de la mise en mouvement et en harmonie de l'ensemble des structures que de la création de nouveaux outils.

A ce titre, nous relevons 5 points sur lesquels il nous semblerait utile de porter un intérêt particulier:

- La prise en compte du public et des territoires.
- Penser le jeune, sa place dans la cité.
- Assurer la continuité éducative grâce au support culturel.
- Renforcer le partenariat éducatif.
- Envisager la formation comme un levier de qualité.

5 . Préconisations.

5.1 La prise en compte des publics et des territoires.

De l'ensemble de l'étude et des statistiques associées, il est notable que l'ensemble des activités concernées par un PEL accueille un public extra-XY proche de 40 %.

Ce pourcentage s'explique en grande partie par la taille de la commune de XY au regard des communes périphériques et donc par l'offre associée.

Nous avons bien noté que pour l'heure, les élus de la commune souhaitent développer un Projet Educatif Local centré sur le territoire de la commune.

Le travail mené dans un premier temps le sera donc avec les structures (écoles, associations...) XY. Il conviendra cependant de tenir compte du fait que les publics accueillis sont issus d'un territoire plus vaste et donc envisager, dans un terme qui reste à définir, l'élaboration de projets communs, de partenariats, avec les structures (voire les municipalités) des communes limitrophes dans la mesure où aura été vérifiée au préalable l'adhésion aux intentions éducatives présentes dans le futur PEL.

5.2 Penser le jeune – sa place dans la vie de la Cité.

Il est souvent difficile pour les acteurs du champ des loisirs d'accepter de modifier les approches éducatives historiques (structure « cadrée, organisée » comme le CLSH) pour aller vers d'autres logiques : aller à la rencontre des jeunes, écouter, aider à monter des projets (avec souplesse, rapidité, en acceptant que les projets soient différents, qu'ils ne concernent pas tout le monde, ...).

Il s'agit là de dynamiser les projets de jeunes sans chercher nécessairement à raisonner en terme de cadre pré-organisé. De ce point de vue, et tout en identifiant la complexité de ces enjeux pour les équipes, nous constatons une relative « pauvreté » en ce qui concerne les propositions et modes d'actions pour et envers les jeunes.

Valoriser les lieux d'appropriation « spontanée » :

Plusieurs espaces non organisés sont régulièrement fréquentés par les jeunes de la commune (Le parc de la Z, les halles).

Une approche possible pourrait consister à intégrer cette utilisation dans leur aménagement possible, en lien avec le public concerné.

Mieux connaître ses attentes :

Les lieux où existent des conseils municipaux de jeunes renvoient une dynamique plus forte et davantage inscrite dans la recherche d'une réelle implication des jeunes dans la vie locale. (On le mesure à XY avec la commission municipale des enfants, mais qui marque ses limites du fait du choix de la tranche d'âge)

Cela pose cependant un problème, les Conseils Municipaux d'enfants, les Délégués de classe dans les établissements scolaires, fondent leurs fonctionnements sur la démocratie représentative. Il y a donc sans doute des enjeux à travailler au renforcement de la démocratie participative dans les structures d'animation locales.

L'espace vie, avec l'appui récent du cyber-centre à proximité, doit pouvoir être en mesure d'assurer une partie de cette mission.

5.5. La Culture

Assurer la continuité éducative grâce au support culturel.

Comme nous l'avons vu, la commune de XY s'est dotée de moyens importants pour mettre en oeuvre une politique culturelle volontariste.

L'offre existe donc, elle ne semble trouver sa place que partiellement dans le public concerné par nos travaux.

Un travail est donc à mener en partenariat avec les associations concernées, les établissements scolaires, les parents autour d'un accompagnement du spectateur et de lieux possibles à investir en terme d'accessibilité au travail de programmation, en particulier en direction du public jeune. Des liens sont sans doute possible à mettre en oeuvre entre la programmation et les activités proposées.

Derrière ces leviers d'action, il y a toute la problématique de l'équilibre harmonieux entre le développement d'une pratique pour publics sensibilisés, l'éducation, le plaisir, la citoyenneté.

L'espace vie, la billetterie, initier une nouvelle dynamique.

Une fois encore, l'espace vie, du fait de sa place stratégique de lieu de billetterie et de lieu d'animation doit pouvoir être en mesure de jouer un rôle important dans ce travail d'accompagnement.

5.6. Le renforcement du partenariat éducatif.

- La coordination

« Une attention particulière sera portée à la formation des coordonnateurs... il doit être capable d'initier et d'entretenir les relations entre les différents partenaires, de dynamiser les actions, de mobiliser les moyens disponibles, sur et autour du territoire. Il possède une bonne connaissance de la vie locale, des modes d'organisation et d'intervention des principaux acteurs du contrat éducatif local. Il dispose du temps et de la formation nécessaires à cette fonction » (référence de la circulaire d'octobre 2000).

A ce stade de l'élaboration du projet, le travail du coordonnateur est essentiel. C'est lui qui au travers de la connaissance qu'il a du territoire et à la lumière des orientations qui vont se faire jour, va devoir être en capacité de dynamiser, de mobiliser pour assurer la participation du plus grand nombre à l'élaboration, puis la conduite du projet.

- Le partenariat inter associatif.

Souhaité par tous, il est la garantie de la cohérence et de la réussite du projet. Il conviendra donc d'en déterminer les moyens nécessaires. (Favoriser le développement de lieux ressource et de mutualisation des expériences et/ou des moyens, l' Espace vie doit ici trouver toute sa place)

- La communication.

L'amélioration de l'offre éducative ne peut être envisagée sans travail de concertation. L'accent doit être porté sur l'information des acteurs car celle-ci permet une véritable lisibilité de l'offre (qui fait quoi et comment). Il est donc capital d'inventer un

moyen de liaison entre les différents acteurs concernés.

- La prise en compte du bénévolat.

Nous l'avons vu, les difficultés de fonctionnement des associations sont très souvent la cause d'une gestion au quotidien qui ne leur permet pas de se lancer dans des projets qui révèlent le sens de leurs missions (de l'objet même de leur raison d'être). Le développement d'un partenariat associatif doit aussi être le moment d'une possible mutualisation de moyens (nouveaux ou existants) favorable au recentrage sur la mission première. (aide logistique, administrative...)

5.7. La formation, levier de qualité

- Elus associatifs, acteurs associatifs bénévoles (VAE),
- Les encadrants, sportifs ou non, avec des opérateurs différents.
- Les personnels en allant vers une diversification des compétences et une qualification.